

Convocation d'Alain Refalo

**à la Commission Administrative Paritaire
réunie en formation disciplinaire**

Inspection Académique de la Haute-Garonne

Toulouse

Jeudi 9 juillet 2009 – 15h

DOSSIER D'INFORMATION

Comité de soutien à Alain Refalo
11 allée de Guérande 31770 Colomiers

Patrick Jimena : 06 81 84 39 97

jimpat3@hotmail.com

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REUNIE EN FORMATION DISCIPLINAIRE

Inspection Académique de la Haute-Garonne

Jeudi 9 juillet

Alain REFALO, professeur des écoles à l'école Jules Ferry de Colomiers, est convoqué pour répondre des faits suivants :

- Refus d'obéissance
- Manquement au devoir de réserve
- Incitation à la désobéissance collective
- Attaque publique contre un fonctionnaire de l'Education Nationale

DEFENSEURS

SCP ROUX, avocats au barreau de Montpellier

Alain MILA, avocat au barreau de Toulouse

Jean-Marie MULLER, écrivain

TEMOINS

Hamid Reza AMIRZADEH-GOGHARI, parent d'élève

Pierre DUMONT, professeur des écoles

Jean-Pierre LEPRI, Inspecteur de l'Education Nationale à la retraite

Philippe MEIRIEU, professeur en sciences de l'éducation

Bernard DEDEBAN, secrétaire départemental de la FSU

Patrick JIMENA, directeur de l'ACSE (Association Columérine Socio-Educative)

L'affaire Alain Refalo

Le 6 novembre 2008, Alain Refalo, professeur des écoles à l'école Jules Ferry de Colomiers (Haute-Garonne) adresse une lettre à son inspecteur de circonscription intitulée "En conscience, je refuse d'obéir !". Dans cette lettre, il explique pourquoi il refuse les nouveaux programmes et qu'il continuera à travailler dans l'esprit des programmes de 2002. Il annonce également qu'il détournera le dispositif de l'aide personnalisée pour mettre en place une activité théâtre pour tous les élèves.

Publiée le lendemain, sur le blog *Résistance pédagogique pour l'avenir de l'école*, créé trois semaines auparavant, la lettre se diffuse comme une trainée de poudre sur internet. De nombreux sites et blogs la publient intégralement. Le nombre de connections sur le blog explose. En une semaine, la lettre a été visitée plus de 20 000 fois sur le blog.

Lundi 10 novembre, trois jours après la publication sur internet de la lettre, le Ministère demande à l'inspection académique de la Haute-Garonne d'ouvrir une enquête administrative sur cette affaire. Le soir même, Alain Refalo est convoqué à l'Inspection de circonscription où il s'entretient durant 1h30 avec l'Inspecteur d'académie adjoint et l'inspecteur de circonscription destinataire de la lettre. L'entretien est cordial. Il est demandé à Alain Refalo de confirmer oralement ce qu'il a écrit et de préciser ses motivations.

Dans les jours qui suivent la diffusion de la lettre, l'affaire est médiatisée par la presse régionale, puis nationale. L'inspecteur d'académie déclare dans les médias que la sanction peut aller du blâme à la révocation. Il met en cause l'intégrité professionnelle d'Alain Refalo, en déclarant que ses élèves seront sanctionnés car ils ne suivront pas les nouveaux programmes ! Quelques jours plus tard, et à deux reprises, les syndicats de l'Education Nationale refusent de siéger lors de réunions statutaires à l'Inspection Académique et au Rectorat, devant le refus de ces derniers de ne pas s'engager clairement sur l'absence de sanction à l'encontre d'Alain Refalo.

Les cinq syndicats rédigent une pétition de soutien à Alain Refalo qui est mise en ligne sur le site du SNUipp31. Les parents d'élèves de la classe d'Alain Refalo se réunissent le mardi 18 novembre en sa présence. A l'issue de cette réunion, ils rédigent une lettre de soutien qui répond point par point aux propos de l'Inspecteur d'académie. Cette lettre sera signée par tous les parents de la classe et envoyée à l'inspecteur d'académie.

Trois jours après l'entretien du lundi 10 novembre, nouvelle convocation à l'Inspection de circonscription. Mr l'inspecteur remet à Alain Refalo le compte-rendu écrit de l'entretien du lundi 10 novembre. Celui-ci comportant plusieurs inexactitudes, Alain Refalo refuse de le contresigner et écrit une nouvelle lettre à son inspecteur pour éclaircir le compte-rendu.

Depuis ces deux entretiens, l'inspecteur de circonscription s'est rendu à trois reprises dans la classe d'Alain Refalo sur le temps de l'aide personnalisée. Durant ce temps d'une heure (le mardi et le vendredi de 15h30 à 16h30), Alain Refalo anime une séance théâtre en demi-groupe classe. Ce qui permet à tous les élèves, une heure par semaine, de bénéficier de ce travail artistique qui met en jeu plusieurs compétences : concentration, écoute, respect des consignes, expression orale, diction, expression corporelle, coopération.

L'observation de ces trois séances a donné lieu à un rapport de l'IEN qui a été envoyé à Alain Refalo le vendredi 12 décembre. Dans ce rapport, l'IEN établit un constat de désobéissance concernant l'aide personnalisée. Il constate que le dispositif n'est pas mis en oeuvre dans l'esprit du décret. Il demande à Alain Refalo d'obéir à la loi et de mettre en oeuvre le dispositif de l'aide personnalisée à partir de la rentrée de janvier. Il annonce qu'il reviendra dans sa classe dans le courant du mois de janvier pour vérifier l'application du dispositif.

A la rentrée de janvier, l'inspecteur s'est à nouveau rendu dans la classe d'Alain Refalo. Un nouveau rapport est adressé à l'Inspection Académique.

Mercredi 21 janvier, Alain Refalo est convoqué à l'inspection académique pour prendre connaissance de ce rapport. C'est à ce moment-là qu'il lui est signifié une sanction financière : retrait de 2 jours de salaire par semaine à compter du 5 janvier pour "service partiellement non fait".

[Communiqué du réseau des enseignants en résistance](#)

[Communiqué intersyndical de soutien à Alain Refalo](#)

[Motion de soutien de l'Assemblée départementale de la Haute-Garonne](#)

Le jeudi 29 janvier, un rassemblement de soutien a lieu devant l'Inspection Académique de la Haute-Garonne réunissant 500 personnes. A cette occasion, Alain Refalo exprime sa détermination à poursuivre ce légitime combat qui est désormais un combat collectif (plus de 2 000 désobéisseurs recensés) et annonce qu'il poursuit son action de désobéissance dans l'intérêt des élèves.

Le mercredi 4 février, lors de la CAPD, nouvelle sanction, professionnelle, cette fois. L'inspecteur d'académie refuse à Alain Refalo une promotion au grand choix dans le tableau d'avancement du corps des professeurs des écoles.

Le jeudi 5 février, un rassemblement devant l'inspection départementale à Colomiers réunit 200 personnes qui tapissent la façade de l'inspection d'affichettes de soutien.

Le 20 février, l'écrivain Jean-Marie Muller écrit une longue lettre ouverte à l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Garonne dans laquelle il lui suggère d'ouvrir la voie du dialogue.

[Lettre ouverte de Jean-Marie Muller à l'Inspecteur d'académie de la Haute-Garonne](#)

Le 2 mars, l'ancien ministre de l'Education Nationale, Jack Lang écrit à Xavier Darcos pour lui demander de reconsidérer les sanctions prises à l'encontre d'Alain Refalo et d'ouvrir la voie au dialogue entre les inspecteurs et les enseignants.

[La lettre de Jack Lang à Xavier Darcos, 2 mars 2009](#)

Le jeudi 12 mars, au lendemain de la journée nationale de la désobéissance, Alain Refalo est convoqué à l'Inspection Académique. Il est reçu par l'Inspecteur d'Académie adjoint qui lui explique que les décisions prises (retrait de salaire, refus de promotion) ne sont pas des "sanctions". Il l'informe qu'aucune sanction disciplinaire n'est envisagée. Le dialogue semble s'amorcer. Alain Refalo fait part de son souhait de le poursuivre avec Mr l'inspecteur d'Académie.

Le 20 mars, Alain Refalo reçoit un nouveau rapport de visite de son inspecteur. Indigné par le contenu de ce rapport, Alain Refalo écrit une nouvelle lettre à son inspecteur, "[Monsieur l'inspecteur, soyez loyal, mais non servile !](#)" diffusé sur le blog Résistance pédagogique.

Le dimanche 17 mai, sur le plateau des Glières en Haute-Savoie, Alain Refalo, invité par l'association Citoyens Résistants d'hier et d'aujourd'hui, prononce un discours devant 4 000 personnes et reçoit le soutien chaleureux de Raymond Aubrac, Stéphane Hessel et Walter Bassan, anciens résistants.

[Discours d'Alain Refalo au plateau des Glières](#)

Le 28 mai, Alain Refalo écrit une lettre au ministre Xavier Darcos dans laquelle il lui soumet une proposition signée d'une dizaine d'enseignants en résistance afin de sortir de l'impasse où est enfermé le dispositif de l'aide personnalisée. Cette proposition d'aménagement de la circulaire qui régit le dispositif ne reçoit aucune réponse.

Le 18 juin, les élèves de la classe d'Alain Refalo présente leur spectacle théâtral devant les parents d'élèves qui le remercient chaleureusement.

Le 24 juin, un huissier de justice apporte à l'école Jules Ferry de Colomiers une convocation pour une commission disciplinaire qui se réunira le jeudi 9 juillet à 15h. Les faits reprochés sont les suivants :

- Refus d'obéissance
- Manquement au devoir de réserve
- Incitation à la désobéissance collective
- Attaque publique contre un fonctionnaire de l'Education Nationale

Communiqué du mouvement des enseignants en résistance

Le 25 juin, une [pétition inter-syndicale de soutien](#) est mise en ligne sur le site du SNUipp31.

Le 26 juin, un comité de soutien se met en place à Colomiers, présidé par Patrick Jimena.

24 juin 2009

COMMUNIQUÉ
du Mouvement des enseignants en résistance pédagogique

Alain Refalo convoqué en conseil de discipline le jeudi 9 juillet

Un huissier de justice a apporté ce matin à l'école Jules Ferry de Colomiers une lettre recommandée de l'Inspection Académique de la Haute-Garonne signifiant à Alain Refalo, initiateur du mouvement de résistance pédagogique chez les enseignants du primaire, une convocation devant la commission administrative paritaire siégeant en formation disciplinaire, le jeudi 9 juillet à 15h.

Les faits reprochés sont les suivants :

- Refus d'obéissance
- Manquement au devoir de réserve
- Incitation à la désobéissance collective
- Attaque publique contre un fonctionnaire de l'Education Nationale

Alors qu'il a effectué l'intégralité de son service devant les élèves, Alain Refalo a déjà été sanctionné cette année de 14 jours de retraits de salaire et d'un refus de promotion au grand choix cette année pour avoir mis en place un atelier théâtre sur le temps de l'aide personnalisée avec l'accord des parents d'élèves.

Le mouvement des enseignants en résistance pédagogique s'insurge contre cet acharnement démesuré qui vise à briser un enseignant qui n'a fait qu'agir en conscience, en toute transparence et sans faux-fuyants, pour ne pas être complice des réformes destructrices du service public d'éducation. Cette décision est d'autant plus injuste que l'inspecteur d'académie avait affirmé à plusieurs reprises qu'il n'y aurait pas de sanctions disciplinaires à l'encontre d'Alain Refalo.

Nous dénonçons une entreprise politique qui vise à criminaliser la désobéissance pédagogique alors qu'elle est une action collective citoyenne qui appelle un dialogue constructif avec l'administration.

Un comité de soutien, présidé par Patrick Jimena, se réunira vendredi à 18h30 dans les locaux du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées à Colomiers. Il préparera les initiatives pour organiser la mobilisation pour soutenir Alain Refalo, dénoncer cette attaque sans précédent contre la liberté d'expression des enseignants et s'opposer à cette décision inacceptable. Une pétition intersyndicale unitaire est en cours de préparation.

contact : Patrick Jimena : 06 81 84 39 97

Alain Refalo convoqué en conseil de discipline jeudi 9 juillet à l'Inspection Académique

Alain Refalo, professeur des écoles à Colomiers, initiateur du mouvement de résistance pédagogique pour défendre une école publique de qualité au service de tous les enfants, est menacé de graves sanctions disciplinaires.

Alors qu'il a effectué l'intégralité de son service devant les élèves, Alain Refalo a déjà été sanctionné de 14 jours de retraits de salaire et d'un refus de promotion pour cette année pour avoir mis en place un atelier théâtre sur le temps de l'aide personnalisée avec l'accord des parents d'élèves.

Des milliers d'enseignants du primaire en France sont entrés en résistance à la suite de l'initiative d'Alain Refalo en novembre 2008. En conscience, ils refusent des « réformes » qui remettent en cause le sens profond de leur mission tout en mettant en place des dispositifs pédagogiques alternatifs qui vont dans le sens de la coopération et de la solidarité entre les élèves.

Rassemblements de soutien à Alain Refalo

Jeudi 2 juillet à 18h

**Colomiers, Place Verseilles, devant l'Inspection de
l'Education Nationale**

Jeudi 9 juillet à 14h

Toulouse, Inspection Académique (cité administrative)

Signez massivement la pétition intersyndicale en ligne sur le site du SNUipp31 : <http://31.snuipp.fr/> et la pétition « columérine » initiée par l'école Jules Ferry de Colomiers.

Comité de soutien à Alain Refalo

11 allée de Guérande 31770 Colomiers

Contact : 06 81 84 39 97 (Patrick Jimena) resistpedagogique@free.fr

Jeudi 2 juillet 2009

Rassemblement de soutien à Alain Refalo / place Joseph Verseilles à Colomiers

Intervention d'Alain Refalo

Je remercie très chaleureusement le comité de soutien présidé par Patrick Jimena qui a organisé ce rassemblement, ici place Verseilles la place de la Résistance de Colomiers.

Merci à vous tous d'être venus si nombreux, parents, enseignants, citoyens, élus qui avaient à cœur de défendre l'école publique.

Cette année restera marquée par l'émergence d'un mouvement collectif de résistance des enseignants du primaire tout à fait inédit dans l'Education Nationale. Ces milliers d'enseignants n'ont pas voulu baisser les bras face à la déferlante des contre-réformes qui se sont abattus sur l'école publique. Cette école publique qui est malmenée comme jamais par des bouleversements structurels consécutifs au désengagement de l'Etat dans l'Education Nationale. Ce gouvernement applique en effet à l'école les bonnes vieilles recettes de l'économie de marché. La formation des élèves est assimilée à une marchandise, les parents d'élèves sont considérés comme des clients et l'école devient ainsi une vaste entreprise soumise à la loi de l'offre et de la demande. Nous assistons sous nos yeux à une privatisation rampante de l'école publique.

Mais il y a quelque chose de beaucoup plus important et de plus révoltant encore, c'est le changement de valeurs imposées par cette idéologie libérale. Désormais, selon l'esprit et les méthodes des nouvelles « réformes », c'est une logique de compétition qui doit prévaloir dans les établissements scolaires, une logique où l'on favorise la course aux résultats et à la performance au détriment du plaisir d'apprendre, de s'éveiller et de découvrir, une logique où, avec les nouveaux programmes l'on privilégie les automatismes au détriment de la réflexion.

Il faut également rappeler les nombreuses et funestes décisions qui aggravent la situation de nos écoles et la qualité de l'enseignement public : la suppression continue de milliers de postes d'enseignants et tout particulièrement des postes d'enseignants spécialisés du RASED, la suppression de la carte scolaire qui remet en cause la mixité sociale, la suppression de deux heures d'enseignement par semaine pour les élèves, l'instauration de la semaine de 4 jours que le professeur Montagner qualifie de « maltraitance envers les enfants », le recrutement d'enseignants vacataires pour assurer les remplacements, la création de jardins d'éveil qui, progressivement, vont se substituer à l'école maternelle, le démantèlement de la formation

pédagogique initiale des jeunes enseignants avec la disparition des IUFM et enfin la transformation des écoles en EPEP (Etablissements Public d'Enseignement du Primaire) qui seront directement sous la coupe des communes.

A travers cette école publique que l'on veut privatiser et que l'on déconstruit, c'est toute la société qui est menacée de délitement. L'école c'est le ciment de la République. « Quand on ouvre une école, c'est une prison qu'on ferme » a dit Victor Hugo. Aujourd'hui, on ferme des écoles, on enlève des moyens aux écoles, et on continue à remplir les prisons. En s'attaquant frontalement à l'école, c'est aux idéaux de la République que ce gouvernement s'attaque.

Des milliers d'enseignants du primaire sont entrés en résistance pédagogique pour ne pas cautionner des dispositifs qui heurtent profondément leur conscience d'enseignant, et qui trahissent l'esprit de l'école républicaine. Car il est des moments où obéir passivement et appliquer les lois et les décrets sans discernement devient complicité avec l'injustice. Il est des moments où la désobéissance devient inéluctable pour ne pas participer soi-même au mal que l'on condamne. Il nous est rappelé que nous devons être des fonctionnaires obéissants, soumis, nous avons fait le choix d'être des fonctionnaires responsables, lucides, comptables de nos actes. La grandeur de la démocratie, c'est d'accepter la contradiction plutôt que les dogmes uniques, c'est d'accepter la dissidence au lieu de la criminaliser.

Il nous a été reproché parfois, pas très loin d'ici, une action qui ne s'inscrirait pas dans le cadre démocratique et républicain. Je crois que ceux qui ont osé dire cela sont en retard d'une démocratie et d'une République. Ce pouvoir autoritaire impose des réformes brutales qui violent les consciences, affaiblissent les services publics et remettent en cause le pacte social de solidarité issu de la Résistance. Ce gouvernement a délibérément choisi l'intimidation, la répression et la peur pour étouffer toute velléité de résistance civique et sociale d'envergure. Face à cette régression démocratique et sociale sans précédent, et lorsque l'on a épuisé tous les moyens légaux de résistance, la désobéissance civile est précisément la seule alternative de lutte démocratique et non-violente pour résister aux lois qui malmènent l'esprit de la démocratie. Oui, les lois dans ce pays peuvent être injustes. C'est bien ce gouvernement qui a créé un délit de solidarité avec les sans papiers, et de nombreux citoyens et d'élus sont alors entrés en résistance et en désobéissance pour les soutenir. Lorsque la dignité humaine est en jeu, la désobéissance est un devoir si l'on ne veut être complice de l'innommable.

Nous disons que lorsque l'école de la République est en danger, la désobéissance est également un devoir. Il ne s'agit pas d'une désobéissance cachée, clandestine qui n'assume rien, qui n'est responsable de rien, et dont le pouvoir s'accommode trop bien, ce n'est pas une

désobéissance délinquante ou criminelle qui porte tort à autrui. C'est une désobéissance ouverte, réfléchie, ciblée sur le terrain pédagogique, responsable car elle n'entrave en rien la finalité de nos missions que nous accomplissons de façon professionnelle. Et nous avons mis en place dans nos classes des dispositifs alternatifs à l'aide personnalisée stigmatisante.

Alors je vous le demande : Quel crime avons-nous commis, quel crime ai-je commis pour être traînés devant une commission de discipline qui est une parodie de droit et de justice. Pourquoi n'ont-ils pas entendu les motivations, les raisons profondes qui nous ont amené à désobéir, à le revendiquer ouvertement et à nous exposer à des risques professionnels ? Pourquoi le dialogue nous a-t-il été refusé ? Nous avons fait des propositions constructives pour dénouer les nœuds du conflit sur l'aide personnalisée. Nous n'avons eu pour seule réponse que le silence, le mépris et aujourd'hui la répression. Et pourtant, dans d'autres circonscriptions de France des inspecteurs ont validé des projets alternatifs à l'aide personnalisée, des enseignants qui font un atelier théâtre pendant ces deux heures n'ont pas été inquiétés.

Je suis convoqué devant une commission de discipline. Il faudrait davantage parler de tribunal militaire, car si l'on lit attentivement les motifs qui me sont reprochés, il ne s'agit rien moins que de bâillonner la liberté d'expression des fonctionnaires enseignants, de leur refuser tout engagement militant et citoyen sur la place publique, de leur refuser tout droit au dissentiment, à la contradiction, de leur interdire tout simplement de penser et de raisonner. J'avais écrit dans ma lettre du 6 novembre 2008 que l'Education nationale n'était pas l'Armée ! Il faut croire malheureusement que les faits sont venus attester de la dérive inquiétante, autoritariste de cette institution qui ne parle depuis quelques mois que sous le coup d'injonctions, d'ordres, de circulaires auxquels il faudrait se soumettre sans discuter.

Après avoir été privé de 19 jours de salaire, d'un refus de promotion, le ministère de Xavier Darcos a estimé que cela ne suffisait pas. Car c'est bien lui qui a décidé et instruit le dossier à charge contre celui qui a initié ce mouvement de résistance dans l'Education Nationale. Le 9 juillet, ce n'est pas une commission de discipline, c'est un procès politique décidé par le pouvoir politique, ce sera le procès de la désobéissance collective de milliers d'enseignants en résistance. Non seulement nous nous défendrons sur le terrain pédagogique, mais nous nous défendrons sur le terrain philosophique, politique et juridique. Et je vous annonce qu'aujourd'hui même, avec l'avocat Alain Mila, j'ai déposé un recours au tribunal administratif de Toulouse pour les retenues de salaire illégales.

Tout au long de cette année, Xavier Darcos a balayé d'un revers de main les questions des journalistes sur notre mouvement. Et pourtant jamais une répression aussi sévère ne s'était

abattue sur le corps enseignant. C'est le signe que nous avons visé juste, c'est le signe que notre résistance inquiète au plus niveau, c'est le signe que la peur a changé de camp. Je vous le dis, cette répression aussi disproportionnée soit-elle, est une reconnaissance. Dans la démarche de la désobéissance civile, la répression n'est pas un échec, mais une reconnaissance. Cette répression que nous avons anticipée dès le départ nous a permis justement de rendre populaire ce mouvement, notamment auprès des parents d'élèves et des citoyens qui nous ont aidé grâce à des caisses de solidarité, ce qui nous a permis de poursuivre sans faiblir cette résistance. Faudra-t-il là aussi créer un délit de solidarité avec les désobéisseurs pour entraver la progression inéluctable de notre mouvement ?

Ils ont cherché à acheter notre conscience en nous privant de notre salaire et nous avons tenu bon ; ils ont tenté de nous faire rentrer dans le rang en nous privant des promotions auxquelles nous avons droit et nous avons tenu bon ; ils ont tenté de nous culpabiliser en affirmant que nous refusions d'aider les élèves en difficulté et nous avons tenu bon ; ils vont essayer de nous briser professionnellement par des sanctions disciplinaires disproportionnées ; je vous le dis, nous allons tenir bon, je vais tenir bon et nous ne lâcherons rien ! Car au final, j'en suis convaincu, j'en suis intimement convaincu, au final, dans la persévérance, dans l'endurance, dans la fidélité à nos valeurs, ce combat portera ses fruits. Une autre reconnaissance viendra un jour pour ce combat que nous aurons mené pour l'avenir de l'école.

Dès la rentrée, nous serons là, plus déterminés que jamais, et nous prendrons de nouvelles initiatives. Nous serons à Marseille dans quelques jours pour soutenir notre collègue Erwan Redon menacé de licenciement. Nous continuerons, avec le soutien des parents d'élèves, des citoyens et des élus de la République à défendre l'école publique, aujourd'hui menacée par des lois et des décrets scélérats. Ce combat pour l'école publique n'en est donc qu'à ses débuts. Il ne peut être perdu car ce serait la défaite d'une certaine idée de la civilisation. Et vous tous qui êtes ici, j'en suis convaincu, vous aurez cœur d'être à nos côtés pour mener ce combat. Car comme le disait si justement le grand Albert Camus : « La vraie générosité envers l'avenir est de tout donner au présent. »

Je vous remercie.



Pas de sanctions contre Alain Refalo

Déclaration de soutien des parents d'élèves FCPE du jeudi 2 juillet 2009.

Monsieur le Ministre, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous, parents d'élèves FCPE, nous défendons depuis toujours le service public d'éducation laïc et gratuit pour tous.

Depuis plusieurs mois, l'avalanche de réformes gouvernementales en matière d'éducation attaque les fondements mêmes de l'école de la république.

Nous refusons de cautionner la démolition du service public de l'Education Nationale, car à travers l'école publique, c'est l'avenir de nos enfants, les futurs citoyens de ce pays, qui est gravement compromis.

Nous croyons à une école du respect et de la réussite de tous les enfants.

C'est pourquoi, nous réaffirmons notre soutien total et notre solidarité à l'égard d'Alain Refalo qui incarne un mouvement de résistance pédagogique sans précédent.

Cet enseignant, comme des milliers d'autres, agit en conscience dans sa pratique pour défendre la qualité de l'enseignement public au service de tous les enfants.

Nous vous demandons solennellement de sortir de la logique de répression dans laquelle vous êtes engagés depuis plusieurs mois.

Nous vous demandons l'arrêt de la procédure disciplinaire à l'encontre d'Alain Refalo, déjà durement sanctionné par ailleurs, et la levée des sanctions pour tous les enseignants-désobéisseurs.

La voie du dialogue avec la communauté éducative est à notre avis le seul moyen de ramener la sérénité indispensable à la bonne marche de l'école.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de notre attachement respectueux à la dignité de l'Etat républicain et de croire en notre détermination à continuer d'œuvrer pour la qualité de l'école publique pour tous.

Les parents d'élèves FCPE de Colomiers



ÉCOLE EN DANGER
SALARIÉS DE L'ÉDUCATION
ET PARENTS MOBILISÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE COORDINATION NATIONALE ÉCOLE EN DANGER SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS DESOBEISSEURS

www.agnationale.org

Contact: agnationale@yahoo.fr

Conscient de l'importance de la mobilisation des salariés de l'éducation et des parents contre les réformes DARCOS et PECRESSE et inquiet de cette forme de résistance inédite, **le gouvernement espère briser la contestation par la répression, multipliant sanctions financières et administratives, pressions et intimidations...**

La coordination nationale Ecole en Danger dénonce et condamne les **procédures disciplinaires qui visent les enseignants désobéisseurs** et appelle tous les collectifs mobilisés et, plus largement, tous ceux qui sont conscients de la gravité des attaques portées contre l'école et ceux qui osent la défendre, à soutenir les enseignants sanctionnés et particulièrement :

- **Erwan REDON**, professeur des écoles à Marseille (13), syndicaliste et militant pédagogique, qui a exprimé dans [une tribune sur Rue 89](#) les raisons pour lesquelles il est réfractaire aux mesures en cours. Après avoir subi un retrait de salaire de trente-deux jours et un refus d'organisation de classe verte, il est convoqué à **Marseille le 7 juillet 2009 à 9h** devant la commission paritaire siégeant en formation disciplinaire pour « insuffisance professionnelle » et risque le licenciement. (Voir le [blog du comité de soutien à Erwan](#)).

- **Alain REFALO**, professeur des écoles à Colomiers (31), qui a initié le mouvement de résistance pédagogique par la publication de [la lettre à son inspecteur : « En conscience, je refuse d'obéir »](#). Après avoir subi un retrait de quatorze jours de salaire et un refus de promotion au grand choix pour avoir mis en place un atelier théâtre sur le temps de l'aide personnalisée, il est convoqué à **Toulouse le jeudi 9 juillet 2009 à 15h** devant la commission paritaire siégeant en formation disciplinaire pour « refus d'obéissance, manquement au devoir de réserve, incitation à la désobéissance collective et attaque publique contre un fonctionnaire de l'Education Nationale » (Voir le [blog de résistance pédagogique pour l'avenir de l'école](#)).

- **Bastien CAZALS**, directeur d'école à St Jean de Védas (34), qui a signifié son entrée en résistance par une [lettre ouverte au président de la République](#), développée dans son ouvrage [Je suis prof et je désobéis](#). Après avoir subi un retrait de trente-six jours de salaire (**audience au TA de Montpellier le 6 juillet à 15h**), il a reçu un courrier de l'Inspecteur d'Académie de l'Hérault lui intimant l'ordre de ne plus communiquer avec aucun media pour tout sujet ayant rapport avec ses fonctions. (Voir le [blog Une école pour Victor et Hugo ... et les autres](#)).

La coordination nationale Ecole en Danger invite à mener des actions de solidarité et à refuser et dénoncer ces mesures de répression qui ne pourront venir à bout de cette résistance collective pour un service public d'éducation de qualité pour tous.

La CNEED appelle notamment à signer et faire signer les pétitions de soutien à [Erwan REDON](#), à [Alain REFALO](#), à [Bastien CAZALS](#) et à venir nombreux de chaque département devant l'inspection académique de Marseille le 7 juillet 2009 à 9h et devant celle de Toulouse le 9 juillet 2009 à 14h.

Porte-parole de la coordination nationale Ecole en Danger :

- **Isabelle CAMPANELLA** (Lyon) isabelle.campanella@free.fr 04 72 00 84 66
- **Bruno EZ-ZAFIR** (Villefranche) b.ez-zafir@laposte.net 06 10 59 62 88
- **Maïlys LE DEUN** (Toulouse) ldmailys@free.fr 06 83 58 11 46
- **Hassénia SIRAT** (Dijon) sirat.hassenia@hotmail.fr 06 61 41 20 52

Pierre FRACKOWIAK

Inspecteur honoraire de l'Education Nationale

Le 26 juin 2009

L'Inspection Académique de Haute-Garonne transformée en tribunal militaire ?

Soutien à Alain Refalo et appel au bon sens

Alain Refalo, professeur d'école « désobéisseur », est convoqué le 9 juillet, c'est-à-dire pendant les vacances, à l'Inspection Académique de Haute-Garonne, pour comparaître devant un conseil de discipline, avec les motifs ci-après :

- **Refus d'obéissance**
- **Manquement au devoir de réserve**
- **Incitation à la désobéissance collective**
- **Attaque publique contre un fonctionnaire de l'Education Nationale**

Apparemment, il ne sera pas emmené manu militari de son lieu de vacances au lieu de comparution, il pourra s'y rendre sans escorte ni menottes, mais la seule lecture des motifs[1] fait froid dans le dos et évoque naturellement l'image d'un tribunal militaire. L'Education Nationale se confondrait-elle avec l'Armée ?

Cette mesure est choquante bien des égards et le nouveau ministre s'honorerait en rappelant à ses cadres que l'Education Nationale est le lieu privilégié de l'intelligence, de l'ouverture d'esprit, de la pensée divergente, de la démocratie et de son apprentissage, de la liberté pédagogique inscrite dans la loi.

Cette convocation est d'autant plus choquante que :

- Alors qu'il a effectué l'intégralité de son service devant les élèves, Alain Refalo a déjà été sanctionné cette année de 14 jours de retraits de salaire et d'un refus de promotion au grand choix cette année pour avoir mis en place un atelier théâtre sur le temps de l'aide personnalisée avec l'accord des parents d'élèves.
- Le nombre d'enseignants désobéisseurs qui n'appliquent pas le modèle unique supposé de l'administration sans le dire et donc sans être sanctionné est considérable. D'une part, parce que dans certains lieux et niveaux, l'organisation de l'aide personnalisée n'a pas de sens sauf à vouloir stigmatiser à tout prix des enfants dans le seul but de justifier les instructions ou les ordres. D'autre part, parce que le choix des pratiques pédagogiques relève de la responsabilité des enseignants : on peut concevoir que le soutien puisse se faire plus efficacement dans des groupes hétérogènes. Il est important de noter que dans beaucoup de classes, le soutien individualisé se réduit à des doses supplémentaires de bled et d'opérations sans que les enseignants ne soient inquiétés
- Jamais dans l'histoire contemporaine de l'école (depuis la seconde guerre mondiale), de telles pratiques n'ont été observées. Lorsque le ministère a lancé le tiers temps pédagogique qui constituait à l'époque, en 1969/70, une véritable réforme de l'école, personne n'a jamais pensé sanctionner ceux qui ne l'appliquaient pas, ne faisaient pas l'éducation physique ou les activités d'éveil, continuaient à faire des leçons de choses et du b-a ba, consacraient 90% du temps scolaire au français et aux maths et une grande partie de ce temps à des exercices d'application, d'entraînement. de

mémorisation et de contrôle. Pas une seule sanction. Lorsque le ministère a mis en place une nouvelle loi d'orientation, celle de 1989, qui instituait le projet d'école, les cycles, des programmes en termes de compétences et plus en termes de sommaires de manuels, le livret scolaire, aucun enseignant n'a été sanctionné. Personne ne l'avait envisagé. Le nombre de désobéisseurs a pourtant été considérable, même chez des cadres conservateurs qui prônaient la superposition des pratiques nouvelles (le livret scolaire), pour la forme, aux pratiques anciennes (notes, compositions, classements). Même ceux qui affichaient leur désaccord ou leur scepticisme n'ont pas été rappelés à l'ordre. **On savait que l'autoritarisme est complètement contreproductif en matière d'éducation.**

On peut légitimement s'interroger sur la position du ministre sur ces pratiques autoritaristes nouvelles. Si elles étaient généralisées, imposées, il est probable que la prochaine étape de la militarisation de l'éducation concernerait logiquement le niveau supérieur, les inspecteurs, dont la rémunération serait amputée selon le pourcentage des écoles de leur circonscription qui n'auraient pas appliqué la pensée et les modèles uniques, qui ne seraient pas investis dans l'organisation de bonnes évaluations, qui n'auraient pas renseigné la base élèves, etc. **Ainsi ceux-là même qui poursuivent aujourd'hui, parfois avec un zèle curieux, les enseignants pratiquant une autre pédagogie, seraient alors poursuivis et sanctionnés, en attendant que les inspecteurs d'académie eux-mêmes soient limogés au vu de résultats insuffisants.**

Il serait temps que le ministère se prononce sur ces dérives autoritaristes du système, reprenne le dialogue et la réflexion sur la pédagogie et sur les politiques éducatives globales qui permettent de concevoir le soutien dans de meilleures conditionsⁱⁱ[2] sans stigmatiser les élèves, rappelle que l'Education Nationale n'est ni l'Armée, ni la Police, qu'elle est un lieu d'épanouissement, d'émancipation, de liberté, si possible de bonheur pour les maîtres et les élèves, que ses cadres ne sont pas des adjudants de service ou des contremaîtres, mais des accompagnateurs des efforts de ses acteurs pour améliorer la réussite scolaire et construire une école pour notre temps.

Il serait temps que le ministère s'interroge et engage une vraie concertation sur les conditions d'une réelle mobilisation de ses personnels en faisant le pari de l'intelligence collective et de la confiance.

(1) Les syndicats qui existent encore à l'Education Nationale, ne sont-ils pas concernés par les notions de refus d'obéissance et d'incitation à la désobéissance collective ? Où sont les limites entre obéissance, servilité et désobéissance, entre réflexion, droit de penser et de s'exprimer, et incitation ???

(2) L'aide personnalisée organisée le matin avant la classe, pendant la pause méridienne, le soir, allongeant la journée scolaire sans tenir compte de l'intérêt des enfants, le plus souvent dans le bruit et l'agitation, est une aberration. Telle qu'elle est faite, elle tombera en désuétude, dans la passivité générale, en quelques années. Mais elle aura permis de donner bonne conscience aux décideurs, d'obtenir de bons sondages d'opinion ... de justifier le passage à la semaine de 4 jours et les grandes économies qu'il permet de réaliser. Un autre objectif apparent de cette mesure est de focaliser les regards sur le soutien considérant que c'est une mesure déterminante...et de jeter un voile sur les pratiques pédagogiques en temps scolaire normal, sur la pédagogie en général... dont plus personne ne parle.

André Ouzoulias

Professeur à l'IUFM de Versailles - UCP (Université de Cergy-Pontoise)
Département PEPSSE (Philosophie, épistémologie, psychologie, sociologie
et sciences de l'éducation)

Pour Alain Refalo, maître à Colomiers, ami de Molière

Tartuffe, je te vois...

Le nouveau ministre de l'éducation nationale, M. Luc Chatel, a dit vouloir placer son action « sous le signe de l'écoute » : « *Ce qui est important, ce n'est pas d'imposer d'en haut des orientations, mais d'écouter, d'être capable de s'adapter. Nous sommes dans une séquence de concertation et de dialogue* » (dépêche AEF du 25 juin 2009). Il serait logique que le nouveau ministre demande à l'Inspecteur d'Académie, DSDEN de la Haute Garonne, d'annuler l'espèce de procès que celui-ci a prévu le 9 juillet prochain à Toulouse à l'encontre d'Alain Refalo et d'explorer les voies d'une solution apaisée du conflit qui l'oppose à cet enseignant de l'école Jules Ferry de Colomiers.

Rappelons les faits. Depuis l'automne 2008, Alain Refalo organise les deux heures hebdomadaires dites « d'aide personnalisée » de façon originale, différemment de ce que demande sa hiérarchie. Avec ses élèves de Cours Moyen, il met à profit ce temps « *pour mener à bien un projet théâtre avec tous les élèves de la classe, répartis en demi-groupes [...], ceci avec l'accord des parents.* » Il considère en effet que « *la difficulté scolaire se traite avec efficacité avec l'ensemble du groupe classe, dans des dynamiques de coopération, de tutorat, de travail différencié, d'ateliers de besoin, etc.* ». Dès cette période, il se sent d'autant plus poussé à ce choix que la mise en place de l'aide personnalisée apparaît nettement comme une façon de justifier la suppression prochaine des Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté¹.

Alors quoi ! Une commission disciplinaire pour cela ? N'est-ce pas disproportionné ? En fait, l'administration s'acharne sur Alain Refalo parce qu'il a rendu publique son attitude à travers une [lettre](#) à son inspecteur : « *Je ne puis plus me taire. En conscience, je désobéis* ». Dans cette lettre, il explique pourquoi il s'oppose à la réforme des programmes de 2008, pourquoi il ne collaborera pas à l'organisation de stages de « remise à niveau » pendant les vacances scolaires et pourquoi il refuse d'enseigner la morale. Sur ce point, il explique par exemple : « *C'est une insulte faite aux enseignants et aux élèves de penser que l'inscription d'une règle de morale au tableau, apprise par coeur par les élèves, fera changer un tant soit peu leur comportement ! [...] La priorité aujourd'hui est d'apprendre aux élèves à se respecter, à réguler positivement les inévitables conflits du quotidien par la parole, la coopération, la médiation.* »

L'Inspecteur d'Académie, et au-dessus de lui, le recteur et le ministre auraient pu tenter de « réguler positivement ce conflit »... Ils auraient pu chercher à écouter notre collègue, à dialoguer, à prendre en compte l'intérêt des enfants en faisant confiance à ce maître expérimenté, en pariant sur son attachement à la réussite de ses élèves, à le convaincre d'ajuster son projet. En

¹ Écouter par exemple, les [propos](#) de l'ancien ministre de l'éducation nationale, Luc Ferry, le 2 septembre 2008 sur *Europe 1*. Trois semaines plus tard, le ministère annonce la suppression de 3 000 postes de RASED, en expliquant que les missions des maîtres E et G sont désormais assurées par « l'aide personnalisée ». Tous les observateurs y voient la première étape d'un plan de suppression des 12 000 postes de maîtres E et G des RASED.

tout cas, ils auraient pu commencer par lui reconnaître la liberté pédagogique régulièrement invoquée par les plus hautes autorités de l'exécutif.

Au lieu de cela, le pouvoir politique a cherché à « imposer d'en haut ses orientations », il a fait répéter assez pitoyablement par la hiérarchie les règles auxquelles il veut que le personnel obéisse sans rechigner, obligeant celle-ci à endosser un rôle purement répressif, difficilement conciliable avec ses missions essentielles (assurer la cohésion des équipes, animer les échanges, faire connaître les réussites, encourager l'investissement personnel dans le travail...). Chaque mois, le pouvoir politique a durement sanctionné Alain Refalo en lui retirant 30 % de son salaire pour « service non fait ». Il a ainsi noué un conflit dont il tenait à sortir vainqueur quel qu'en soit le prix. Il voulait rappeler que l'autorité, c'est lui.

Mais c'était sous le ministère de Xavier Darcos². Depuis le 24 juin, il y a un nouveau ministre. Il a été quelque temps DRH dans une multinationale de produits de beauté où il a certainement appris à intervenir dans les [conflits](#) entre la direction et les salariés. D'aucuns espèrent des gestes clairs de conciliation et d'apaisement pour Alain Refalo et les autres enseignants que Xavier Darcos avait dans son collimateur³.

C'est l'intérêt de tous, y compris de l'administration, qui pourrait se retrouver en difficulté face à un recours de notre collègue devant un tribunal administratif. En effet, pour la Commission disciplinaire du 9 juillet, les chefs d'accusation sont les suivants :

- Refus d'obéissance,
- Manquement au devoir de réserve,
- Incitation à la désobéissance collective,
- Attaque publique contre un fonctionnaire de l'Éducation Nationale.

Or, le « refus d'obéissance » ne constitue pas une faute professionnelle, sauf à montrer qu'il s'agit du refus des obligations de services définies par les textes réglementaires officiels. Mais, s'agissant du principal grief adressé à Alain Refalo, à propos de l'organisation des 2 heures d'aide personnalisée, le [texte officiel](#) n'interdit pas de réunir l'ensemble des élèves par demi-groupe pour faire du théâtre... L'important est que ceux qui « rencontrent des difficultés » bénéficient de ces deux heures. On pourrait aisément montrer que cela peut tout à fait être le cas, avec un projet théâtre. En effet :

- incarner et jouer les personnages oblige les élèves à s'intéresser à leur psychologie (leurs désirs, intentions, émotions, croyances, faiblesses, illusions...) ; or, c'est là une dimension essentielle de l'interprétation des récits littéraires, où, le plus souvent, la psychologie des personnages doit être inférée ; c'est aussi une excellente façon d'éveiller à la compréhension d'autrui et, par là, de développer le sens civique et éthique ;
- la mise en voix des textes est une des perspectives les plus fécondes pour travailler la lecture par groupes de mots en suivant de façon implicite l'organisation syntaxique du texte ; ce faisant, dépassant la seule juxtaposition des mots les uns après les autres, les élèves accèdent mieux au sens des phrases et des textes ;
- la mémorisation de textes dans le but de ressusciter des dialogues peut aussi aider des élèves à progresser dans la maîtrise du français oral, de ses structures, de sa prosodie, de

² ... qui s'apprête à promulguer, aux Affaires sociales, le travail des parents le dimanche après avoir supprimé, à l'Éducation nationale, celui des enfants le samedi...

³ Et notamment, [Bastien Cazals](#), enseignant à l'école Victor Hugo de St Jean de Védas (Hérault), qui conduit la même action qu'Alain Refalo, [Erwan Redon](#), enseignant à Marseille, menacé de licenciement, les quatre professeurs des écoles de [Vendée](#) qui ont refusé de faire passer les évaluations CM2 en janvier dernier, [Jean-Yves Le Gall](#), directeur de l'école publique d'un village de l'Isère qui s'oppose à la mise en place de la [Base Élèves](#), depuis peu condamnée par le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU

sa phonologie ;

- certains élèves parviennent à apprivoiser leur timidité.

Au total, avec cette situation très motivante pour les enfants et gratifiante pour les parents, les élèves se familiarisent mieux avec une langue différente de celle de la communication immédiate et ils progressent dans la compréhension des textes. C'est donc un projet dont l'intérêt est évident dans le cadre de l'aide personnalisée si tels sont les besoins des élèves. Il est très probable que, dans plusieurs endroits, dans le cadre de l'aide personnalisée, des maîtres mènent des projets similaires avec l'aval de leur inspecteur. Du reste, si l'administration s'entêtait à maintenir les poursuites disciplinaires contre l'enseignant de Colomiers, ses défenseurs auraient raison de faire appel au témoignage de collègues d'autres écoles où l'aide personnalisée s'est organisée cette année autour d'un projet théâtre ou qui l'envisagent sérieusement pour l'an prochain.

Certes, dans les demi-groupes de la classe d'Alain Refalo, il n'y a pas que des « élèves en difficulté ». Mais la circulaire ne l'interdit pas ; elle en appelle à l'initiative du Conseil d'école. Et si les élèves encore maladroits dans l'usage du langage oral et écrit y côtoient leurs camarades plus avancés pour improviser avec eux des saynètes ou mettre en scène une pièce écrite, qui osera dire qu'ils sont pénalisés ? Un des phénomènes les mieux établis par la recherche concernant les dispositifs de différenciation est précisément le suivant : les groupes dits « homogènes »⁴, quand ils ne sont pas des groupes de besoin, sont le plus souvent contreproductifs.

Venons-en au « manquement au devoir de réserve ». Cette obligation n'existe que dans l'esprit des accusateurs d'Alain Refalo. Dans un [article](#) publié par *Le Monde* au début 2008, un spécialiste du statut des fonctionnaires explique clairement qu'ils sont des citoyens de plein droit, y compris s'ils sont conduits à critiquer la puissance publique sur des sujets en rapport direct avec leurs missions. A-t-on poursuivi pour « manquement au devoir de réserve » les militants des groupes « antipédagogistes » qui ont écrit tant de pamphlets contre la politique éducative des gouvernements de gauche ? Les médecins des hôpitaux publics ne se sont pas tus face aux conséquences de certains choix du ministre de la santé, on se souvient que les magistrats ont manifesté bruyamment contre le Garde des Sceaux, les présidents d'université ont critiqué avec vigueur la politique de M. Darcos et les directeurs des UFR ont même désobéi en refusant de faire remonter les maquettes de master enseignement qui leur était demandées, des facteurs font signer des pétitions contre la privatisation de la Poste... Seuls, les préfets restent silencieux, même quand le gouvernement limoge brutalement leur collègue de Saint Lô. Eux sont effectivement soumis à un devoir de réserve, au même titre que les officiers généraux.

Il faut commenter ici les déclarations de l'Inspecteur d'Académie de l'Hérault, M. Paul-Jacques Guiot, qui est certainement l'avocat le plus zélé de ce « devoir de réserve ». Parlant des sanctions envers Bastien Cazals, il disait ainsi début janvier à la presse régionale : « *Un fonctionnaire, il obéit aux instructions de la République, il n'y a même pas à discuter* », ajoutant, pour justifier cette sentence, que Bastien Cazals est « *payé par les contribuables* ». Le même M. Guiot dit maintenant : « *Il est directeur d'école. Je suis Inspecteur d'Académie. Donc je lui interdis. [...] Je lui interdis de communiquer en aucun cas avec la presse* » (sic). Devant tant d'élégance d'esprit, on ne peut guère s'empêcher de penser aux deux modèles de fonctionnaire qui structuraient la vision de la fonction publique française après guerre : le préfet Maurice Papon et le préfet Jean Moulin. Le premier obéissait avec zèle à sa hiérarchie et considérait qu'il n'avait pas à déterminer lui-même l'intérêt supérieur de la société (le Maréchal y pourvoyait et les contribuables le payaient pour son travail). Le second a payé de sa vie son obéissance... à des principes humains supérieurs. Que les choses soient bien claires : nous ne sommes pas du tout en 1943, Nicolas Sarkozy n'est pas le Maréchal Pétain, Paul-Jacques Guiot n'est évidemment pas Maurice Papon,

⁴ Par exemple, les groupes de niveau

Bastien Cazals, Alain Refalo ne se prennent nullement pour Jean Moulin. Mais il existe des analogies qui aident à penser le réel. L'important n'est pas alors dans le réalisme des termes utilisés mais dans leur proportion. Nous sommes en 2009, dans une république démocratique, mais il est difficile de ne pas évoquer ces figures pour comparer par exemple les oukases de M. Guiot et les prises de position et l'action de Bastien Cazals et Alain Refalo.

Quant à « l'incitation à la désobéissance collective », voilà une nouveauté juridique étonnante ! Elle devrait intéresser les juristes attachés aux Droits de l'Homme, car ce motif est digne des régimes autoritaires (il semble sortir d'un imaginaire bureaucratique, de sa phobie des relations sociales horizontales et de son fantasme d'un commandement exercé sur des subordonnés dociles et craintifs). Les cadres du ministère savent qu'en fait, en utilisant leur droit de critique publique, les enseignants aident l'institution : ils amortissent les défauts de certaines consignes d'en haut, ils préviennent d'éventuelles bavures, ils concourent au perfectionnement des pratiques... Ils savent bien que si l'administration attend une obéissance aveugle dans une relation purement verticale, cela conduit plutôt ses personnels à se désintéresser de leurs missions. N'est-ce pas ce qu'on enseigne dans les formations de DRH : avec un « management participatif », les personnels sont plus « créatifs » qu'avec un « management autoritaire » ?

La convocation d'Alain Refalo se conclut par le chef « d'attaque publique contre un fonctionnaire de l'Éducation nationale ». Le mot « attaque » pourrait laisser penser qu'il a commis des violences physiques sur un de ses collègues ou sur un membre de sa hiérarchie. Bien sûr, ce n'est pas le cas. Et cela ne ressemblerait pas à ce [militant de la non-violence](#). En fait, là encore, il lui est reproché d'utiliser son droit d'expression publique pour dénoncer la surveillance soupçonneuse, les tracasseries et la répression qu'il a subies.

Ce qui gêne le pouvoir, ce n'est donc pas qu'Alain Refalo désobéisse. Le scandale est qu'il le fasse publiquement. Le pouvoir se comporte en Tartuffe :

*« Le scandale du monde est ce qui fait l'offense.
Et ce n'est pas pécher que pécher en silence. »*

Le 9 juillet, si Luc Chatel n'intervient pas, Alain Refalo se verra demander d'abjurer sa foi pédagogique dans le théâtre par l'Inspecteur d'Académie de Toulouse. Les participants à cette commission disciplinaire auront certainement de la compassion pour ce haut fonctionnaire quand la défense lui rappellera qu'au même moment, à la même latitude, à moins de cent lieues vers l'Est, commence le festival d'Avignon...

Qu'Alain Refalo me permette, pour terminer ce texte de soutien, de lui raconter un songe, en signe d'amitié. Voici la route de Toulouse à Auch, près de Colomiers, un après-midi de juillet 1651. Une petite troupe d'enfants et un chien courent derrière des charrettes d'où s'évadent mots et rires en langue d'oïl. C'est un convoi de *L'Illustre Théâtre* qui va vers sa prochaine représentation dans les environs d'Auch, à l'invitation d'un certain Comte d'Artagnan. On aperçoit, assis à l'avant du premier attelage, Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière, à côté d'une fière et jolie dame, Madeleine Béjart. Les enfants crient : « Arèstas vos, arèstas vos ! Ensenhats nos vòstre tiatre ! »⁵ La dame agite la main et leur envoie des sourires. Le convoi s'éloigne vers le couchant.

29 juin 2009

⁵ « Arrêtez-vous, arrêtez-vous ! Montrez-nous votre théâtre ! »

Stéphane Hessel

41 rue Guillaume le Conquérant
14360 Trouville sur mer

Trouville, le 3 juillet 2009

Luc Chatel

Ministère de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

J'appelle votre bienveillante attention sur le cas de mon ami Alain Refalo, professeur des écoles à Colomiers en Haute-Garonne, à qui il est notamment reproché d'être entré en résistance pédagogique, alors que son seul objectif est de ne pas se laisser produire une grave dérive dans la façon dont sont traités les écoliers.

Alain Refalo a agi, en conscience, à visage découvert, au nom des valeurs essentielles de notre civilisation et cela est tout à son honneur. Le 9 juillet, il est convoqué à Toulouse en commission de discipline et je ressens cela comme une profonde injustice.

Il est essentiel que vous interveniez personnellement dans l'affaire concernant Alain Refalo pour ne pas laisser passer une injustice qui sera vivement éprouvée par tout ceux qui, comme moi, militent en faveur d'une éducation nationale respectueuse des valeurs fondamentales de la République.

Recevez, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Stéphane Hessel
Ambassadeur de France

MOTION VOTÉE PAR L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-GARONNE

Sur proposition du Docteur G. MERIC Vice-président du Conseil Général de la Haute-Garonne et le groupe socialiste.

Solidarité avec Alain REFALO et plus généralement avec le monde enseignant

Objet :

L'Assemblée Départementale de Haute-Garonne exprime son soutien à Monsieur Alain REFALO, professeur des écoles à Colomiers.

Sa situation personnelle, et le courage qu'il a manifesté par sa démarche, sont le symptôme d'un moment de paroxysme dans la crise globale que rencontre l'Education Nationale en butte à des politiques de régression mises en place par le Président actuel de la République.

Analysons tout d'abord les retentissements personnels de l'action de Monsieur REFALO : Suite à sa démarche de refus d'appliquer telles que prévues, les modalités « d'aide individuelle » mises en place à la rentrée 2008, **Monsieur REFALO est visé par des sanctions nettement disproportionnées.**

En effet, ce professeur n'a nullement été absent à son service, mais a remplacé « l'aide individuelle » comme définie par les textes par une activité culturelle.

Monsieur REFALO constate en effet, comme énormément de professeurs et de parents, les dysfonctionnements de ces modalités « d'aide individuelle », plus stigmatisantes et productrices d'isolement pour les élèves concernés que véritablement efficaces.

Cela lui vaut pourtant une sanction financière équivalente à deux jours de salaire par semaine, ce qui apparaît clairement comme une mesure destinée à dissuader d'autres initiatives de ce type.

Cette dureté disciplinaire s'avère contre-productive, puisque partout en France et notamment en Haute-Garonne, la démarche de Monsieur REFALO s'étend rapidement.

Des milliers de lettres de « désobéissance », ont été envoyées aux Rectorats et au Ministère.

L'Etat appliquera-t-il une sanction similaire à tous ceux qui protestent ?

De plus en plus d'enseignants manifestent une dissidence, un refus d'obligation, un refus de cautionner et d'appliquer les réformes en cours qui peuvent mener à terme au démantèlement de l'école de la République.

Sur ces décisions politiques ils portent un regard critique qui peut les conduire à une **désobéissance civique** telle que l'a définie Henri David THOREAU aux Etats-Unis en 1848.

Si un mouvement de désobéissance peut se dessiner c'est que le discours gouvernemental sonne faux et affaiblit jour après jour le service de l'éducation nationale, le menant peu à peu à sa perte.

En vérité, à travers les réformes multiples en cours, les enseignants ne retrouvent pas le cœur des valeurs qui ont motivé leur engagement professionnel.

Ils constatent que l'Education Nationale est le champ d'expérimentation privilégié de la réduction des ambitions de l'Etat.

La suppression systématique d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est appliqué le plus durement dans leur secteur, de manière arithmétique tandis que les lieux communs simplistes de la propagande gouvernementale sur « *le retour de l'enseignant au travail* », la « *fin du laxisme éducatif* », la dénonciation de la réflexion pédagogique, l'« *éradication du legs de mai 68* » tiennent lieu de fausses motivations du projet ministériel.

L'amertume des enseignants a été attisée en révolte par des provocations directes. Le meilleur exemple en est la phrase très explicite du Président de la République, tenue dans un meeting partisan : « *désormais en France, quand il y a des manifestations, personne ne s'en aperçoit* ».

Ils ont été meurtris par les discours du Président de la République notamment au Latran et à Riyad, je cite : « *dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage entre le bien et le mal l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur* ».

Ces propos sont anti-laïques et montrent un réel mépris envers les professeurs des écoles de la République.

La Mise en place au canon du service minimum dans les écoles est aussi un signe du refus de concertation avec les enseignants, accusés de prendre en « otage » les familles, plutôt que les encourager et les conforter dans leur rôle éducatif.

Comment, dans ce contexte, ne pas comprendre que se multiplient des initiatives de désobéissance, la notion de dialogue social étant cyniquement écartée ?

De la suppression des RASED à la mise en place d'un fichier Base Elèves très contestable, de la brutale organisation d'évaluations en cours de classe de CM2 à la tentation de supprimer en tant que telle l'école maternelle, jusqu'à la disparition des IUFM... les projets de réformes s'enchaînent : toujours plus contraignantes pour les enseignants, toujours restrictives en termes de moyens, toujours plus inspirées par **une obsession du « dépistage précoce » comme pièce maîtresse d'une politique sécuritaire minimisant, éradiquant les exigences éducatives.**

A travers les « nuits des écoles », qui ont vu les parents d'élèves, en particulier dans les communes de notre département, occuper de nombreux établissements, on voit que la régression liée à ces initiatives ministérielles est profondément ressentie par la population.

L'instauration sans concertation d'une réforme qui affaiblit l'école, la multiplication des sanctions, les tentatives de division professeurs et parents, nourrissent la volonté de résistance de tous les acteurs. Elle s'exprime de plus en plus massivement : de la maternelle à l'Université.

C'est pourquoi l'Assemblée Départementale demande au gouvernement de décider le plus rapidement possible de mesures d'apaisement, en levant les sanctions en cours contre les enseignants, et en reprenant le dialogue social, sur l'ensemble du champ des réformes qu'il est en train de déployer dans le domaine éducatif préfigurant le démantèlement de l'Education Nationale.

Le Conseil Général réitère sa demande de voir l'Education Nationale conserver ses moyens humains et matériels, au service d'une mission première pour l'avenir de notre pays et de la République.

des enseignants du primaire en résistance

A Marseille, à Toulouse, à Montpellier, à Paris... les pressions de toute sorte contre les enseignants désobéisseurs s'intensifient et les sanctions financières à leur encontre ne cessent de pleuvoir. Au lieu d'engager le dialogue dans un esprit constructif, les inspections académiques s'enferment dans une répression disproportionnée visant à faire rentrer dans le rang les enseignants qui, en conscience, refusent d'appliquer les dispositifs et les programmes pédagogiques qui remettent en cause le sens profond de leur mission.

Malgré cette répression, les enseignants désobéisseurs n'abandonnent pas leurs convictions pour faire vivre, chaque jour, une école de la solidarité et de la réussite pour tous. Ils ont le soutien massif des parents d'élèves. Une caisse de solidarité nationale a été mise en place afin de soutenir les enseignants sanctionnés par des retraits de salaire et leur permettre de ne pas céder. Et ils ne céderont pas !

L'heure est grave ! Il est minuit moins cinq dans la nuit où le gouvernement a programmé la mort de l'école de la République. Il n'est pas fatal que cette heure sonne.

C'est pourquoi les enseignants en résistance pédagogique appellent solennellement :

- **les enseignants du primaire** à amplifier et à radicaliser le mouvement de résistance au démantèlement de l'école publique, par la désobéissance pédagogique ciblée et affichée.
- **les syndicats** à reprendre à leur compte le mot d'ordre de la désobéissance civile pour faire échec aux lois qui déconstruisent le service public d'éducation.
- **les parents d'élèves** à multiplier les initiatives de protestation et de blocage susceptibles de faire pression sur l'autorité hiérarchique qui reste sourde au dialogue.
- **les citoyens** à exiger un grand débat national et des Etats généraux de l'éducation pour penser l'avenir de l'enseignement public, de la maternelle à l'université.
- **les élus** à s'engager instamment à défendre l'intérêt du peuple, en sauvegardant le système éducatif français.

Les enseignants du primaire en résistance pédagogique appellent la société civile à l'insurrection non-violente afin de faire barrage à la destruction de l'école publique et défendre l'intérêt de l'enfant avant tout au sein d'une école du progrès pour tous.

Ils appellent à une **3^{ème} journée de la désobéissance dans l'Education Nationale le mercredi 6 mai**, après celles du 17 décembre et du 11 mars. A cette occasion, le seuil symbolique des 3 000 enseignants désobéisseurs sera atteint, ce qui représente le plus important mouvement de désobéissance civile que l'Education Nationale ait jamais connu.

La victoire est possible si nous le voulons ! A nous de le décider, en pensée et en actes !

**Mouvement des enseignants du primaire en résistance
fédérés par le blog *Résistance pédagogique pour l'avenir de l'école***

APPEL DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE EN RESISTANCE

Blog Résistance pédagogique pour l'avenir de l'école

NOUS REFUSONS DE PARTICIPER AU DEMANTELEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

La déconstruction progressive et systématique des fondements de notre système éducatif est en marche. Il est aujourd'hui de la responsabilité des enseignants de ce pays de tout mettre en oeuvre pour enrayer cette machine à déconstruire.

L'heure est grave ! Une nouvelle défaite du mouvement des enseignants serait catastrophique. Le gouvernement qui, visiblement, cherche l'affrontement et la victoire par un passage en force, aurait ainsi les mains libres pour achever son travail et mettre en place la privatisation de l'Education Nationale.

Ces dernières semaines, des enseignants sont entrés en résistance par la voie du refus d'obéissance, notamment par la non application stricte des nouveaux programmes et du dispositif de l'aide personnalisée, afin de ne pas apporter leur caution personnelle à ce démantèlement. **Cette objection de conscience réfléchie et assumée est entrée profondément en résonance avec les attentes de nombreux enseignants, découragés par l'absence de perspectives de lutte efficace.**

Il convient aujourd'hui de passer de quelques refus individuels et isolés à une action de désobéissance pédagogique collective et revendiquée afin de structurer une contestation durable. C'est de l'ampleur de cette désobéissance et de sa médiatisation que dépendra la possibilité de créer un rapport de force inédit avec le gouvernement. L'affichage de la désobéissance pédagogique est aussi important que la désobéissance elle-même car il constitue une force d'information, de mobilisation et de pression.

Nous invitons les enseignants à entrer en résistance ouverte en faisant connaître par le biais de lettres individuelles et/ou collectives à leur hiérarchie **leur refus de collaborer au démantèlement de l'Education Nationale par la désobéissance pédagogique ciblée.**

Nous invitons les enseignants à prendre toutes les initiatives susceptibles d'informer et de mobiliser les parents d'élèves dans des Comités locaux de défense de l'école publique qui impulseront de nouvelles actions de résistance sur le plan local. Une coordination de ces comités locaux pourrait être mise en place dans un deuxième temps.

Le mouvement des enseignants en résistance est un mouvement complémentaire de l'action des organisations syndicales. Ces dernières qui ont pris la mesure de la colère qui monte devront la canaliser dans des actions déterminées, durables et constructives. Tout particulièrement, **nous demandons aux organisations syndicales d'inviter les enseignants du primaire en grève à refuser massivement de transmettre leur déclaration préalable de grève** afin de ne pas cautionner la mise en place du Service Minimum d'Accueil.

Notre résistance veut impliquer indissociablement un **programme de non-coopération** qui **s'oppose** aux mesures qui nous semblent nocives pour l'avenir de nos écoles et un **programme constructif** qui **propose** les solutions qui nous semblent susceptibles de

LE NON DEMANTELEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE IMPLIQUE LA PRISE EN COMPTE DES REVENDICATIONS SUIVANTES :

Sur le plan structurel : Arrêt des suppressions massives de postes ; Maintien des postes d'enseignants affectés dans les associations complémentaires de l'école ; Maintien de la spécificité de l'école maternelle et retrait du projet de jardins d'éveil ; Maintien des IUFM comme centre de formation professionnelle et ouverture d'un chantier sur les contenus de la formation des professeurs ; Abandon définitif du projet des EPEP (Etablissement d'Enseignement de l'Enseignement Public) ; Retrait du projet de création d'une Agence Nationale du remplacement ; Retrait du fichier Base élèves.

Sur le plan pédagogique : Abrogation du décret sur l'aide personnalisée ; Maintien des 3 000 postes de RASED à la rentrée 2009 ; Ouverture d'une concertation sur les nouveaux programmes ; Ouverture d'un débat sur les rythmes scolaires des enfants.

Sur le plan syndical ; Respect du droit syndical et notamment des journées d'information syndicale pendant le temps de travail ; Retrait de la loi obligeant les enseignants à se déclarer préalablement en grève ; Retrait de la loi sur le Service Minimum d'Accueil.

Nous demandons au gouvernement l'ouverture immédiate de négociations sur la base des revendications mentionnées ci-dessus.

CONSTRUIRE UN MOUVEMENT DURABLE, RESPONSABLE ET EFFICACE

Nous avons conscience qu'il sera difficile au mouvement d'obtenir satisfaction sur l'ensemble de ces revendications. Il serait dramatique que le mouvement retombe aussi vite qu'il s'est développé. Il importe de s'inscrire dans la durée. C'est pourquoi il est essentiel que le mouvement des enseignants en résistance pédagogique se fixe **un premier objectif clair, précis, limité et possible**, susceptible de mobiliser le plus largement. Si nous obtenons gain de cause sur cet objectif tactique, la dynamique de l'action nous permettra de définir des objectifs plus ambitieux. Cette prise que nous aurons sur le système agira comme un levier qui le fera bouger et basculer.

Notre premier objectif, dans le cadre de cette résistance au démantèlement de l'Education Nationale, est d'obtenir l'abrogation du dispositif de l'aide personnalisée et son corollaire le maintien des postes du RASED. C'est pourquoi nous invitons les enseignants du primaire à refuser de mettre en œuvre le dispositif de l'aide personnalisée et à le faire savoir.

La non application de ce dispositif peut prendre différentes formes qu'il appartient au conseil de maîtres d'organiser (Utilisation des deux heures pour mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants de classe et d'école avec l'ensemble des élèves ; Retour aux 26 h d'enseignement pour tous et utilisation des deux heures pour organiser le travail pédagogique d'équipe centré sur les autres enfants en difficulté et leur aide, etc.)

La résistance pédagogique est une étape dans la résistance globale à la déconstruction de notre système éducatif. Elle a vocation à initier, construire et mettre en œuvre des alternatives crédibles et efficaces pour une école au service de la réussite de tous. Elle est complémentaire des autres formes d'actions démocratiques impulsées par les organisations syndicales. Nous souhaitons donc que ces dernières définissent et mettent en place les modalités d'action nécessaires pour amplifier cette lutte.

**COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE EN RESISTANCE
fédérés en réseau par le blog « Résistance pédagogique pour l'avenir de l'école »**

Le 10 décembre 2008

En conscience, je refuse d'obéir !

Lettre d'un instituteur de Colomiers à son inspecteur

Mr Alain REFALO
Ecole Jules Ferry
Allée des Fenassiers
31770 COLOMIERS

Colomiers, le 6 novembre 2008

Inspection de l'Education Nationale
17ème circonscription de la Haute-Garonne
Place Joseph Verseilles
31770 COLOMIERS

Monsieur l'Inspecteur,

Je vous écris cette lettre car aujourd'hui, en conscience, je ne puis plus me taire ! En conscience, je refuse d'obéir.

Depuis un an, au nom des indispensables réformes, un processus négatif de déconstruction de l'Education Nationale s'est engagé qui désespère de plus en plus d'enseignants. Dans la plus grande précipitation, sans aucune concertation digne de ce nom, au mépris de l'opinion des enseignants qui sont pourtant les « experts » du quotidien sur le terrain, les annonces médiatiques de « réformes » de l'école se succèdent, suscitant tantôt de l'inquiétude, tantôt de la colère, et surtout beaucoup de désenchantement et de découragement. La méthode est détestable. Elle témoigne de beaucoup de mépris et d'arrogance vis-à-vis de ceux qui sont les premiers concernés. La qualité d'une réforme se juge autant par son contenu que par la façon dont elle est préparée, expliquée et mise en oeuvre. L'Education Nationale n'est pas l'armée ! Il n'y a pas d'un côté ceux qui décident et d'un autre côté ceux qui exécutent ! L'honneur de notre métier est aussi de faire œuvre de raison, de critique et de jugement.

Aujourd'hui, la coupe est pleine ! Le démantèlement pensé et organisé de l'Education Nationale n'est plus à démontrer tant les mesures décidées et imposées par ce gouvernement l'attestent au grand jour : des milliers de suppressions de postes qui aggravent une situation d'enseignement déjà difficile, la diminution du volume horaire hebdomadaire, la préférence accordée à la semaine de 4 jours, pourtant dénoncée par tous les chronobiologistes, l'alourdissement des programmes scolaires malgré une rhétorique qui prétend le contraire, la suppression des IUFM, la disparition annoncée des RASED alors qu'aucun bilan de leur action n'a été réalisé, la réaffectation dans les classes des enseignants travaillant pour les associations complémentaires de l'école, ce qui mettra à bas grand nombre de projets éducatifs dont l'utilité n'est plus à démontrer, la mise en place d'une agence chargée du remplacement avec l'utilisation de vacataires, la création des EPEP où les parents et les enseignants seront minoritaires dans le Conseil d'Administration, la dévalorisation du métier d'enseignant dans les écoles maternelles et les menaces qui pèsent sur celles-ci, la liste est longue des renoncements, des coupes franches et finalement des mauvais coups portés à notre système éducatif. Sans compter, ce qui m'est le plus insupportable, l'insistance à dénoncer le soit disant « pédagogisme », c'est-à-dire les mouvements pédagogiques qui, depuis des décennies, apportent des réponses innovantes, crédibles, raisonnables à l'échec scolaire.

Le démantèlement des fondements de l'Education Nationale est un processus que je ne peux accepter sans réagir. **L'objet de ma lettre est de vous informer que je ne participerai pas à**

ce démantèlement. En conscience, je refuse de me prêter par ma collaboration active ou mon silence complice à la déconstruction d'un système, certes imparfait, mais qui a vocation à éduquer et instruire, à transmettre tout autant un « art de faire » qu'un « art de vivre », en donnant toutes ses chances à chaque élève, sans aucune distinction.

1. Les « nouveaux » programmes constituent une régression sans précédent. Ils tournent le dos à la pédagogie du projet qui permet aux élèves de s'impliquer dans les savoirs, de donner du sens à ce qu'ils font, de trouver des sources de motivation dans leur travail. Cette vision mécaniste et rétrograde des enseignements, qui privilégie l'apprentissage et la mémorisation, va certainement enfoncer les élèves en difficulté et accentuer l'échec scolaire. Ces programmes sont conçus pour pouvoir fournir des résultats « quantifiables, publiables et comparables » Or, « en éducation, tout n'est pas quantifiable, ni même évaluable en termes d'acquisitions immédiatement repérables ». (Philippe Meirieu). Nous sommes bien dans une logique d'entreprise et de libéralisation de l'école. Désormais, les enseignants seront évalués sur les progrès des acquis des élèves, c'est-à-dire sur la progression des résultats chiffrés. C'est notre liberté pédagogique qui est ainsi menacée. Dans la mesure où les programmes de 2002 n'ont fait l'objet d'aucune évaluation sérieuse et que d'autre part nous ne savons toujours pas qui a élaboré et rédigé les programmes 2008, d'ailleurs sans aucune concertation digne de ce nom, nous sommes en présence d'un déni de démocratie et de pédagogie. Pour toutes ces raisons, je considère que ces programmes sont totalement illégitimes. **C'est pourquoi en conscience, j'ai décidé de ne pas les appliquer et de continuer à travailler dans l'esprit des programmes de 2002.**

2. Tout particulièrement, je refuse de m'inscrire dans la logique d'une « Instruction morale et civique » aux relents passéistes. C'est une insulte faite aux enseignants et aux élèves de penser que l'inscription d'une règle de morale au tableau, apprise par cœur par les élèves, fera changer un tant soit peu leur comportement ! Aujourd'hui, plus que jamais nous avons besoin de mettre en place dans nos classes des dispositifs qui offrent aux élèves la possibilité de se connaître, de se rencontrer, d'échanger, de se respecter. Nous avons besoin d'une éducation au vivre ensemble, car si nous ne le faisons pas, qui le fera ? L'éducation citoyenne est l'un des piliers de l'école pour construire une société ouverte, démocratique et libérée de l'emprise de la violence. La priorité aujourd'hui est d'apprendre aux élèves à se respecter, à réguler positivement les inévitables conflits du quotidien par la parole, la coopération, la médiation. **Aujourd'hui, comme hier, en conscience, j'ai fait le choix d'une éducation citoyenne qui permette aux élèves de découvrir leur potentiel créatif et émotionnel au service du mieux vivre ensemble.**

3. La réduction du volume horaire de la semaine scolaire de 26h à 24h apporte des bouleversements tels dans l'organisation des écoles, qu'il faut aujourd'hui parler de désorganisation structurelle. Le dispositif d'aide personnalisée pour « les élèves en difficulté » n'est qu'un prétexte démagogique pour supprimer les RASED. Ce dispositif porte un coup fatal à la crédibilité du métier d'enseignant. En effet, de nombreuses expériences pédagogiques d'hier et d'aujourd'hui ont montré et montrent que la difficulté scolaire se traite avec efficacité avec l'ensemble du groupe-classe, dans des dynamiques de coopération, de tutorat, de travail différencié, d'ateliers de besoin, etc. Le dispositif actuel considère que la difficulté doit être traitée de façon « médicale », avec un remède individuel, en dehors de toute motivation et de tout projet de classe. C'est une grave erreur. Ce dispositif est une faute contre l'esprit et la pédagogie. **Dès la rentrée, en conscience, je n'appliquerai pas ce dispositif d'aide personnalisée tel qu'il est actuellement organisé. Ces deux heures seront mises à profit pour mener à bien un projet théâtre avec tous les élèves de la classe, répartis en demi-groupe, le mardi et le vendredi de 15h30 à 16h30, ceci avec l'accord des parents.**

4. Les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires à destination des élèves de CM1 et CM2 sont eux aussi des dispositifs scandaleux et démagogiques destinés à caresser l'opinion publique dans le sens du poil. Mis en place sous le motif populiste qu'il est anormal que seuls les riches peuvent se payer des heures de soutien scolaire (dixit notre ministre), ces stages dont certains ne seront pas animés par des enseignants, ne régleront en rien l'échec scolaire. Ils sont destinés à appâter les enseignants qui souhaitent effectuer des heures supplémentaires avec bonne conscience, alors que dans le même temps des milliers de postes sont supprimés, aggravant ainsi les conditions de travail dans les écoles. **Parce que je respecte profondément les élèves qui ont des difficultés et leurs parents et que je suis persuadé que ce dispositif**

est néfaste, je continuerai à refuser de transmettre des listes d'élèves pour les stages de remise à niveau.

5. La loi sur le service minimum d'accueil dans les écoles les jours de grève n'est pas autre chose qu'une loi de remise en question des modalités d'application du droit de grève. Il est demandé aux enseignants de se déclarer gréviste 48h avant la grève afin que ce service minimum d'accueil puisse se mettre en place. Ce qui signifie clairement que les enseignants doivent collaborer à la remise en cause du droit de grève ! On ne saurait être plus cynique ! La commune de Colomiers ayant décidé de ne pas organiser ce service minimum d'accueil les jours de grève, il devient inutile de se déclarer 48h avant. **En conscience, je ne me déclarerai pas gréviste à l'administration et j'informerai les parents trois jours avant de mon intention de faire grève.**

Dans son dernier ouvrage, « Pédagogie : le devoir de résister », Philippe Meirieu écrit : « Nous avons le devoir de résister : résister, à notre échelle et partout où c'est possible, à tout ce qui humilie, assujettit et sépare. Pour transmettre ce qui grandit, libère et réunit. Notre liberté pédagogique, c'est celle de la pédagogie de la liberté. [...] Nous n'avons rien à lâcher sur ces principes pédagogiques. Car ils ne relèvent pas de choix passagers de majorités politiques, mais bien de ce qui fonde, en deçà de toutes les circulaires et de toutes les réformes, le métier de professeur dans une société démocratique.

Et devant les errances de la modernité, le professeur n'a rien à rabattre de ses ambitions, bien au contraire... Face à la dictature de l'immédiateté, il doit travailler sur la temporalité. Quand, partout, on exalte la pulsion, il doit permettre l'émergence du désir. Contre les rapports de force institués, il doit promouvoir la recherche de la vérité et du bien commun. Pour contrecarrer la marchandisation de notre monde, il doit défendre le partage de la culture. Afin d'éviter la sélection par l'échec, il doit incarner l'exigence pour tous.

Personne ne prétend que la tâche est facile. Elle requiert détermination et inventivité. Echanges, solidarité et travail en équipe. Elle exige du courage. Et la force de nager à contre-courant. Il ne faut pas avoir peur de la marginalité. Car, plus que jamais et selon la belle formule de Jean-Luc Godard, « c'est la marge qui tient la page. » »

Si aujourd'hui je décide d'entrer en résistance et même en désobéissance, c'est par nécessité. Pour faire ce métier, il est important de le faire avec conviction et motivation. Aujourd'hui, c'est parce que je ne pourrais plus concilier liberté pédagogique, plaisir d'enseigner et esprit de responsabilité qu'il est de mon devoir de refuser d'appliquer ces mesures que je dénonce. Je fais ce choix en pleine connaissance des risques que je prends, mais surtout dans l'espérance que cette résistance portera ces fruits. J'espère que, collectivement, nous empêcherons la mise en œuvre de ces prétendues réformes. Cette action est une action constructive car dans le même temps il s'agit aussi de mettre en place des alternatives pédagogiques concrètes, raisonnables et efficaces.

Monsieur l'Inspecteur, vous l'avez compris, cette lettre n'est pas dirigée contre vous, ni votre fonction, mais je me dois de vous l'adresser et de la faire connaître. Le propre de l'esprit responsable est d'agir à visage découvert, sans faux-fuyant, en assumant les risques inhérents à cette action. C'est ce que je fais aujourd'hui.

Je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de mes sentiments déterminés et respectueux.

Alain REFALO
Professeur des écoles
